

ARRETE MUNICIPAL
n° 2023 - 38

**Réglementation de la circulation sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération
Travaux de goudronnage dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espaces publics
du secteur de Provonges**

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;
VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;
VU la demande de l'entreprise COLAS du 22 février 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant les travaux de goudronnage dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espaces publics du secteur de Provonges afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;
CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Du lundi 06 mars au vendredi 10 mars 2023, la circulation sera **INTERDITE de 7 h 30 à 17 h 30** sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant les travaux de goudronnage dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espaces publics du secteur de Provonges.

Article 2

Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers et pour les poids-lourds hors gabarit conformément au plan joint au présent arrêté.

Article 3

Durant les horaires de fermeture, le stationnement des véhicules sur l'un des côtés de la route de la Salière (VC 1) et de la rue de Couty (VC 50) sera possible, pour les habitants ne pouvant pas se rendre ou sortir de leur domicile pendant la période de fermeture de la route.

Article 4

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise COLAS, chargée des travaux.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise COLAS (74330 SILLINGY) – colas-annecy-d@demat.sogelink.fr ; alexis.lentillon@colas.com



SALES, le 24 février 2023

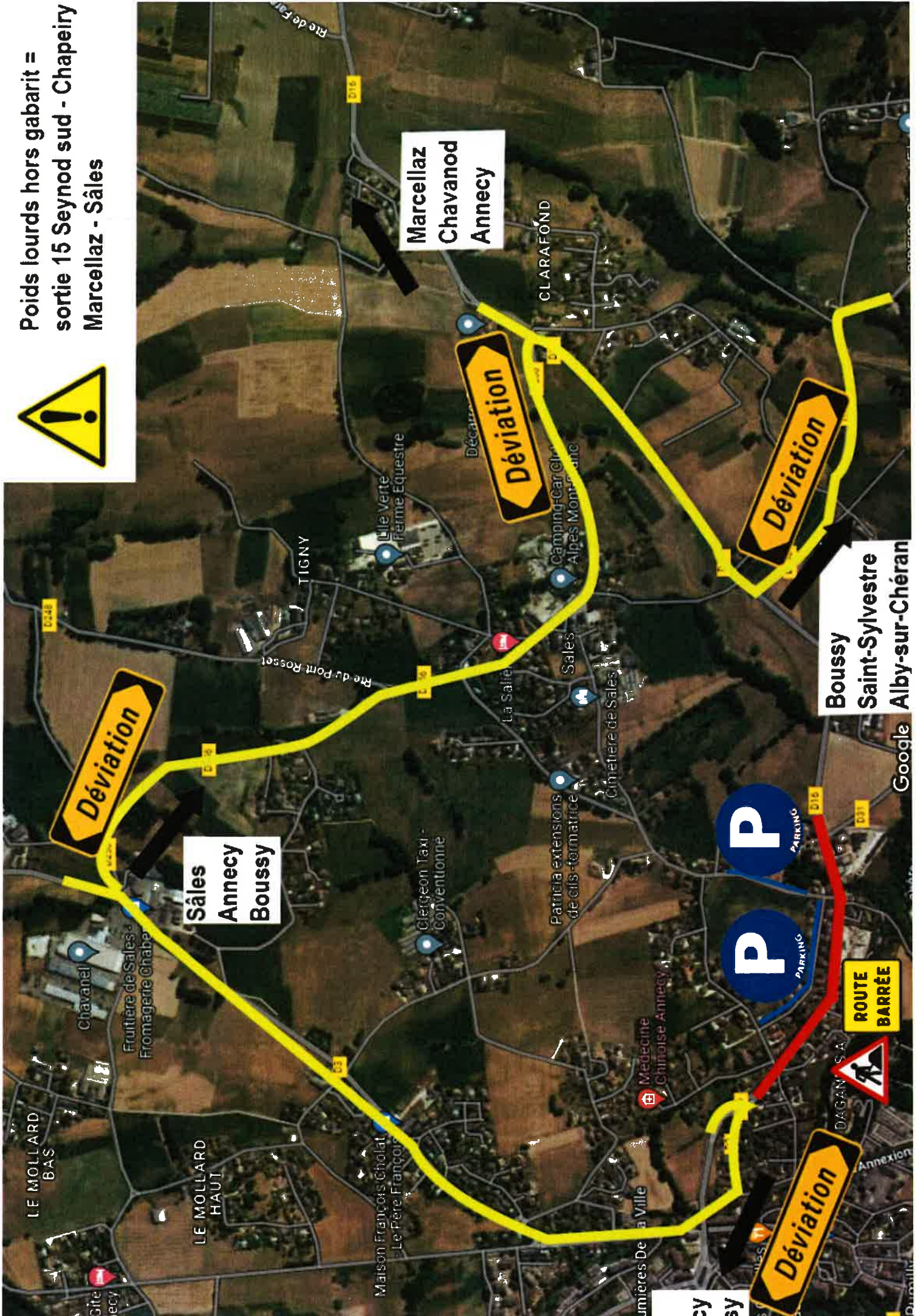
Le Maire,
Yohann TRANCHANT

Copies :

- Département de la Haute-Savoie - [Pierre.KATCHETKOF@hautesavoie.fr](mailto:gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr) et
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublat@mairie-sales.fr



Poids lourds hors gabarit =
sortie 15 Seynod sud - Chapeiry
Marcellaz - Sâles



Google